

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 31	Séance du 29 janvier 2025 à 19h00 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.
Délibération : N° DEL_2025_010 OBJET : RÉALISATION DE CHANTIERS ÉDUCATIFS 2025	Date de convocation : Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE Étaient absents M. Jean-Pierre GRANATA, Mme Nadia MEBARKI Ont donné pouvoir Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Djemila BOUAOUD (pouvoir à Katy BORREGO) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Séverine REYNAUD) Cendrine BARLET (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)
	Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et références

Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Circulaire du 23 décembre 2020 relative à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024

Circulaire du 13 mars 2024 relative aux orientations budgétaires du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation pour 2025

Contenu

Par délibération N° DEL_2024_011 en date du 31 janvier 2024, le conseil municipal a validé la réalisation de chantiers éducatifs sur l'année 2024, fixé les modalités de leur mise en œuvre administrative et financière avec les partenaires socio-éducatifs suivants : le centre social Armand Lanoux, le centre social et culturel Henri Matisse, la MJC de Rive de Gier, La Sauvegarde 42 et la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Loire.

Il est proposé au Conseil municipal de réaliser des chantiers éducatifs tout au long de l'année permettant d'agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention de la délinquance des plus jeunes. Le chantier éducatif constitue une démarche globale de prévention qui se situe en amont des dispositifs d'insertion par l'activité économique.

Bilan 2024 :

Au cours de l'année 2024, divers chantiers ont été réalisés pour un total de 443 heures réparties entre les divers partenaires :

- La Sauvegarde 42 : 133 heures (1 197,00 €),
- La DTPJJ : 105 heures (2 037,00 €)
- La MJC de Rive de Gier : 82 heures (738,00 €)
- Le centre social et culturel Henri Matisse : 70 heures (630,00 €),
- Le centre social Armand Lanoux : 53 heures (477,00 €).

Il est proposé de reconduire cette action sur l'année 2025 selon les modalités ci-après détaillées.

Modalités relatives aux chantiers éducatifs 2025 :

Tous les partenaires socio-éducatifs de la Ville intéressés par ce dispositif pour l'année 2025 sont :

- La Sauvegarde 42
- Le centre social et culturel Henri Matisse
- La MJC
- Le centre social Armand Lanoux

Et hors du territoire communal, la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Loire.

Principe et formes de rétribution des jeunes :

Le jeune qui participe à un chantier éducatif est rémunéré 9,00 € nets par heure. Le versement de cette somme au jeune peut s'organiser de deux manières différentes :

- Pour les centres sociaux, la MJC et La Sauvegarde 42, sous forme de bourses, la somme nette est versée sous forme de subvention au partenaire socio-éducatif qui alimente ainsi une bourse nominative du jeune qui lui permettra de financer un projet individuel (permis de conduire, BAFA, ...) ou collectif (séjour, camp, ...).

Coût pour la collectivité : 9,00 €/heure

- Pour la Sauvegarde 42 et la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Loire, le jeune et lui fournit sa fiche de paie. Cette deuxième possibilité permet d'ouvrir des droits à la sécurité sociale pour le jeune.

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 042-214201865-20250129-DEL_2025_010-DE



Coût pour la collectivité : 19,40 €/heure (coût brut avec charges sociales).

Point financier

La somme de 6000,00 € sera inscrite au budget au compte 2POVI CHAPITRE 011 FONCTION 420 NATURE 611.

Proposition

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la reconduction de ces chantiers éducatifs et de signer tous documents afférents.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**